

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/83

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 00

Procurations : 09

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 novembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. CUILLERDIER Simon), M DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme ARNAUD Claudine

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme PRADIER Claudine, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. LE GOFF Jean

Objet : Budget annexe « Ordures ménagères » : décision modificative n°1

Exposé :

Dans le cadre du transfert des « hauts de quai » des déchèteries réalisé en 2020, une contribution spécifique est versée chaque année au SYDED pour les frais de personnel et de fonctionnement des deux déchèteries du territoire.

De 2020 à 2024, cette contribution était une refacturation euro pour euro, répartie en 2 parties :

- Refacturation des frais de personnel : dépense payée à l'article 6215 (chap. 012)
- Refacturation des frais de fonctionnement : dépense payée à l'article 6588 (chap. 65)

Depuis 2025, cette contribution a évolué. Elle va désormais être progressivement péréquée avec les autres adhérents SYDED. La part péréquée est de 20% en 2025, le reste étant toujours refacturé au réel.

Dans ce cadre, le SYDED ne peut plus aujourd'hui isoler les frais de personnel et facture le fonctionnement des hauts de quai des déchèteries de manière globale. Cette contribution est donc désormais intégralement payée à l'article 6588.

Lors du vote du budget prévisionnel, cette évolution n'avait pas pu être anticipée. Pour régulariser ces opérations, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits correspondants du chapitre 12 – article 6215 au chapitre 65 – article 6588, comme présenté ci-dessous :

Chapitre	Article	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65	6588	Autres charges de gestion courante	150 000,00 €			
012	6215	Personnel extérieur au service	-150 000,00 €			
TOTAL			0,00 €	Accus. 0,00 €	0,00 €	0,00 €

087-200070506-20251125-D2025-83-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 25 novembre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

